

Avec l'arrivée des 6 nouvelles chaînes HD, comment bien recevoir la TNT le 12 décembre 2012

Dossier de presse

Marseille – 5 décembre 2012

Contact presse :
Guillaume Festivi
guillaumefestivi@lekiosquehabyconsultant.fr
tel: 06 46 09 09 04



6 nouvelles chaînes de la TNT déployées progressivement sur le territoire national







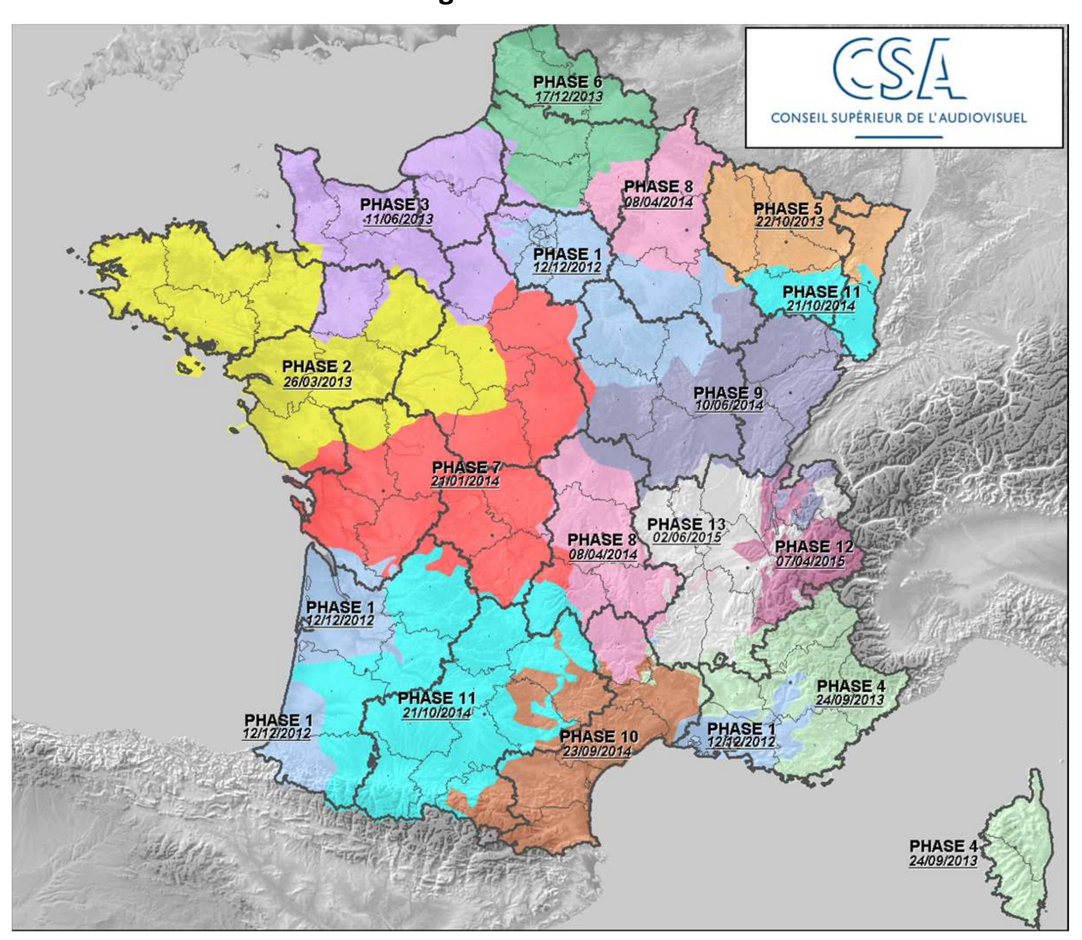






Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a planifié le déploiement des six nouvelles chaînes en haute définition sur la totalité du réseau de la TNT (1 626 émetteurs terrestres) en 13 phases, **échelonnées entre le 12 décembre 2012 et le 2 juin 2015.**

L'offre de programmes de télévision va donc s'enrichir à partir du 12 décembre prochain en passant de 19 à 25 chaînes nationales gratuites.



Pour **la phase 1** , les six nouvelles chaînes seront accessibles gratuitement, par l'antenne-râteau, par **25% de la population métropolitaine**. Elles seront disponibles gratuitement, le même jour, pour les personnes recevant la télévision par l'offre satellite Fransat ou abonnées au câble ou à l'ADSL.



L’arrivée des nouvelles chaînes en PACA

Le déploiement des nouvelles chaînes HD en PACA se fera **en 3 étapes:**

12 décembre 2012

- Pour les Bouches-du-Rhône, une partie des Alpes-de-Haute-Provence, du Var et du Vaucluse

24 septembre 2013

- Pour les zones de PACA non encore desservies au 12 décembre 2012

23 septembre 2014

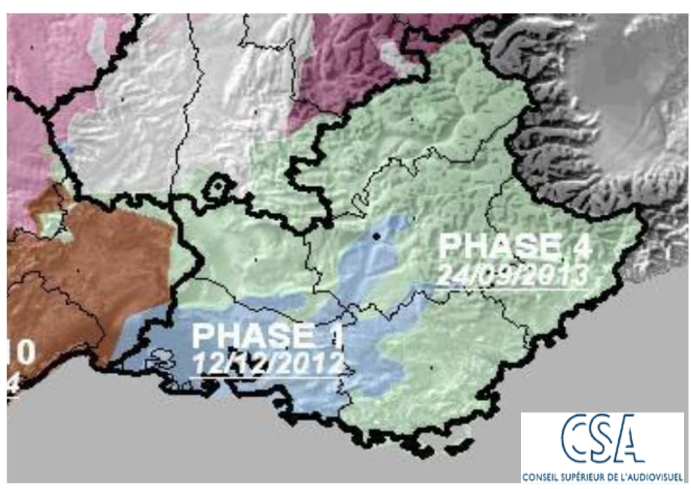
- Pour les foyers frontaliers du Languedoc-Roussillon, orientés vers un émetteur de cette région.



Que va-t-il se passer le 12 décembre en PACA ?

➢ Plusieurs départements de la région bénéficieront des nouvelles chaînes HD

En région PACA, le département des **Bouches-du-Rhône**, et dans une moindre mesure ceux des **Alpes-de-Haute-Provence**, du **Var** et du **Vaucluse** sont concernés par l'arrivée des 6 nouvelles chaînes en haute définition.



Cette partie du territoire correspond à la zone de desserte de l'émetteur de Marseille Grande Etoile et des 31 réémetteurs de la région qui en dépendent [1].

➢ 1,7 million de personnes concernées

Le 12 décembre prochain, ce sont **près d'1,7 million d'habitants** qui résident dans cette zone géographique, soit **plus de 700 000 foyers**, qui sont susceptibles de recevoir les 6 nouvelles chaînes.

Les téléspectateurs de la région PACA privilégient la réception de la TNT par voie hertzienne terrestre, c'est-à-dire par le biais d'une antenne-râteau :

- **58 % [2] des foyers reçoivent la TNT par ce biais, sur au moins un poste de TV** ;
- 34,3 % [2] des foyers la reçoivent par l'ADSL ;
- 24,8 % [2] des foyers, par le satellite ;
- 12,6 % [2] des foyers, par le câble ou la fibre optique.

[1] *Liste en annexe*

[2] *Données issues de l'Observatoire de l'équipement CSA – 2nd semestre 2011*



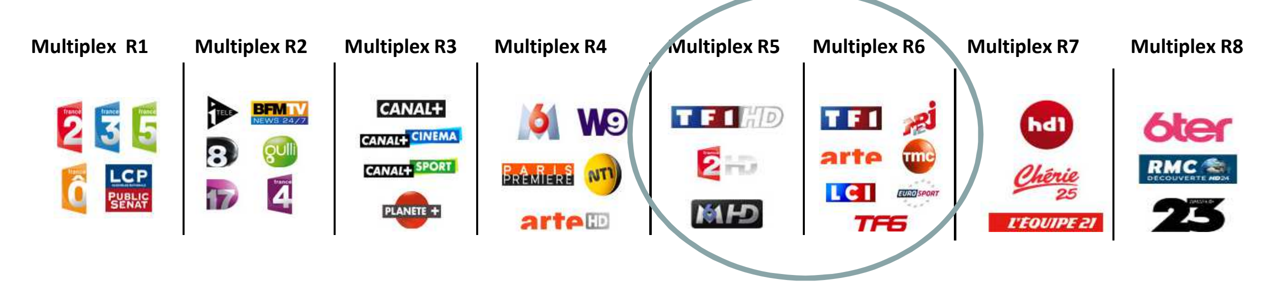
Quelles seront les conséquences de l'arrivée de ces nouvelles chaînes ?

➢ Quelles conditions pour recevoir les nouvelles chaînes ?

- **Les foyers doivent disposer d'un équipement compatible avec la haute définition** : téléviseur HD intégrée ou adaptateur TNT HD. Pour être certains que leur récepteur permet de recevoir les chaînes en HD, les téléspectateurs peuvent par exemple vérifier s'ils reçoivent bien Arte HD sur le numéro 7 ou le numéro 57 ;

- Le 12 décembre, **une recherche et mémorisation des chaînes** devra être effectuée pour bénéficier des nouveaux programmes.

➢ Des changements de canaux pour certaines chaînes existantes



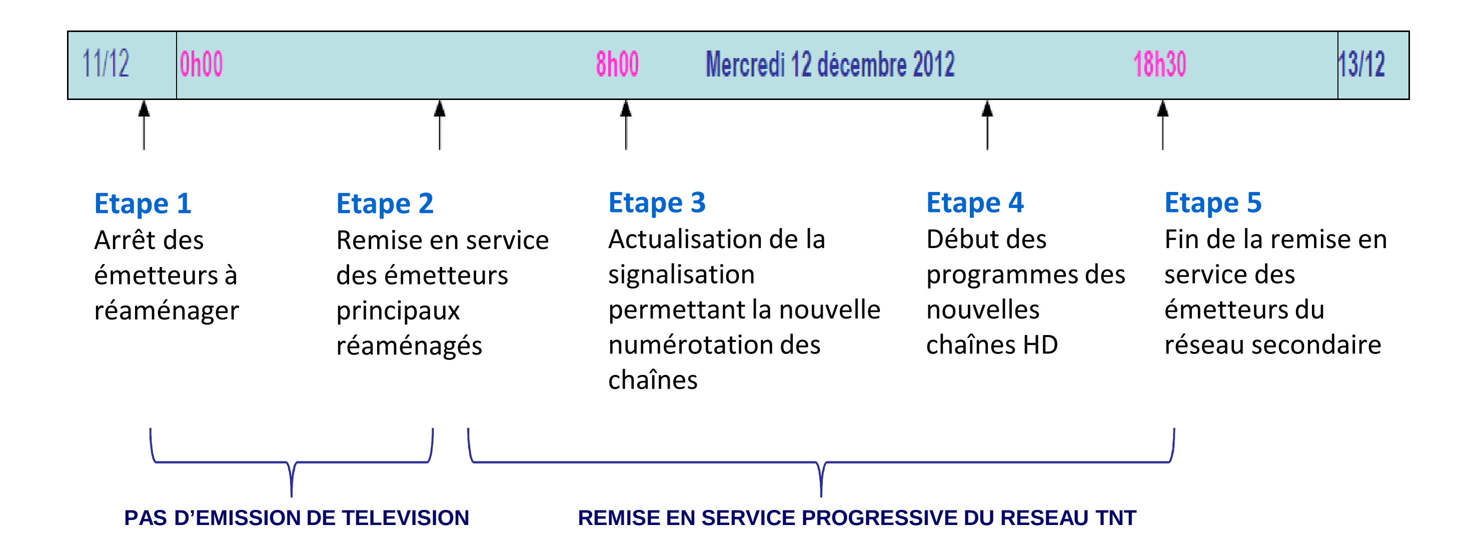
Les **chaînes des multiplex R5 et R6** vont **changer de fréquences** le 12 décembre, sur les émetteurs qui vont diffuser les nouvelles chaînes de la TNT (Marseille Grande Etoile et les 31 réémetteurs en PACA). Pour continuer à les recevoir, l'opération de **recherche et mémorisation des chaînes sera nécessaire**.

➢ Des changements de numérotation des chaînes locales et payantes

Les six nouvelles chaînes HD seront numérotées de 20 à 25.
En conséquence, les chaînes locales LCM et TLP et les chaînes payantes seront renumérotées:

Chaînes	Numéros actuels	Nouveaux numéros
LCM	**20**	**30**
TLP	**20**	**30**
Chaînes payantes	**A partir de 30**	**A partir de 40**

Comment vont se dérouler les opérations le jour J ?



Etape 1 (le 11/12 à 23h59) :
L'émetteur principal de Marseille Grande Etoile et les 31 réémetteurs associés de la région PACA seront éteints pour réaliser les travaux nécessaires aux modifications de canaux et à l'arrivée des nouvelles chaînes.

Etape 2 (le 12/12 avant 8h) :
Remise en service de l'émetteur principal de Marseille Grande Etoile sur les nouveaux canaux. Cet émetteur est prêt pour la diffusion des nouvelles chaînes de la TNT.

Etape 3 (le 12/12 vers 8h) :
Une actualisation de la signalisation est opérée, pour adapter la nouvelle numérotation des chaînes liée à l'arrivée des nouveaux programmes (changements de numérotation des chaînes locales et des chaînes payantes).

Etape 4 (le 12/12 dans la journée) :
Démarrage des programmes des nouvelles chaînes de la TNT.

Etape 5 (le 12/12 avant 18h30) :
Fin des allumages progressifs des 31 réémetteurs du réseau secondaire sur les nouveaux canaux. Ces émetteurs diffusent les nouvelles chaînes.

Qui est concerné par ces opérations ?

➢ Les bailleurs, syndics et gestionnaires d’immeubles recevant la télévision par une antenne-râteau collective

Les installations de **réception collective doivent être vérifiées** pour s’assurer qu’elles peuvent distribuer les canaux des chaînes qui vont être modifiés ainsi que ceux des nouvelles chaînes**. Si cette opération n’est pas effectuée, certaines chaînes risquent de ne pas ou ne plus être reçues dans les logements collectifs :**

Dpts	Emetteurs TNT								
13, 04,83 et 84	MARSEILLE Grande Etoile + réseau secondaire	Reçue	Reçue	Reçue	Reçue	Perte de chaînes possible	Perte de chaînes possible	Reçue	Absence de chaînes possible

➢ Tous les foyers qui reçoivent la télévision par une antenne-râteau

- **En logement individuel :**

  Pour retrouver leurs programmes, les téléspectateurs devront procéder à une **recherche et mémorisation des chaînes** avec leur télécommande * .

- **En logement collectif :**

Si les téléspectateurs qui résident en logement collectif ne reçoivent plus certaines chaînes de télévision malgré la recherche et mémorisation des chaînes, ils doivent alors prendre contact avec leur syndic ou gestionnaire d’immeuble pour s’assurer que les installations collectives ont bien été adaptées aux nouveaux canaux.

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (satellite, ADSL, câble, fibre optique) ne sont pas concernés par ces changements.

** : mode d’emploi en annexe*



Les dispositifs d'information

Des bandeaux déroulants sur les programmes

Des bandeaux déroulants seront incrustés sur les programmes des chaînes gratuites de la TNT du 10 décembre au 14 décembre.

Un numéro d'appels :

0970 818 818

(du lundi au vendredi, de 8h00 à 19h00, prix d'un appel local)

Un site internet:

www.recevoirlatnt.fr



Des aides financières pour assurer la continuité de la réception de la TNT

Si, malgré la recherche et mémorisation des chaînes et l'adaptation de l'antenne collective, des foyers ne retrouvent toujours pas les programmes qu'ils recevaient jusqu'au 12 décembre, le fonds d'accompagnement du numérique permettra, dans certains cas, l'attribution aux téléspectateurs **d'aides financières** mises en place par l'Etat et gérées par l'ANFR.

Deux types d'aides sont disponibles :

Adaptation de l'antenne (individuelle ou collective) :

Aide de 120 euros maximum

Passage à un mode alternatif à l'antenne râteau (Satellite, ADSL, câble, fibre optique)

Aide de 250 euros maximum

Quelles sont les conditions à réunir ?

Ces aides sont attribuées **sans condition de ressources**.
Les aides doivent servir à financer tout ou partie des travaux réalisés pour assurer la continuité de réception des chaînes captées avant le 12 décembre 2012. Elles ne peuvent être accordées pour permettre la réception des six nouveaux programmes.

Comment obtenir les aides ?

Le téléspectateur doit réaliser les travaux et remplir un formulaire d'aide dans un délai maximum de quatre mois, soit **avant le 12 avril 2013**. Ce formulaire doit être certifié par un professionnel antenniste et accompagné de l'original de la facture.

Ce formulaire peut être obtenu en le demandant au **0970 818 818**.
Il est également téléchargeable sur :
www.recevoirlatnt.fr



Annexes

Présentation des acteurs

L' Agence nationale des fréquences - ANFR



L'ANFR est notamment chargée par la loi de la **protection de la réception de la TNT** reçue par voie hertzienne terrestre, c'est-à-dire par l'antenne-râteau installée sur le toit.
L'ANFR intervient dans les zones où les téléspectateurs rencontrent des difficultés de réception de la TNT. Elle gère également les demandes **d'aides financières**, dans le cadre du Fonds d'Accompagnement du Numérique (FAN), des téléspectateurs qui perdent la TNT et doivent adapter leur équipement voire changer de mode de réception.
Dans ce cadre, l'Agence met à disposition des outils d'information pour les téléspectateurs : son numéro d'appels, le **0970 818 818**, et son site internet**,** **www.recevoirlatnt.fr** .

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel - CSA



Le CSA est notamment chargé de **l'attribution des fréquences aux opérateurs**. Il a ainsi, dans le cadre d'un appel aux candidatures, accordé des autorisations d'émettre aux 6 nouvelles chaînes de la TNT.
Il est également responsable de la **planification des nouvelles fréquences**, ainsi que des modalités techniques des changements de fréquences.

Les chaînes de la TNT

Les chaînes de la TNT ont mis en place un dispositif pour accompagner les professionnels et les particuliers sur la continuité de la réception des chaînes de la TNT liée à l'arrivée des nouveaux programmes. C'est le **Kiosque Haby Consultant** qui a été mandatée par les chaînes pour réaliser cet accompagnement.
Pour plus d'informations **:** **www.toutelatnt.fr**

Comment procéder à une recherche et mémorisation des chaînes ?



CAS N°1

Vous avez un téléviseur TNT intégré

Si vous avez un téléviseur à recherche automatique, vous n'avez rien à faire. Sinon, passez à l'étape 1.

CAS N°2

Vous avez un téléviseur relié à un adaptateur TNT

Allumez l'adaptateur. Utilisez ensuite la télécommande de l'adaptateur.

ÉTAPE 1

Allumez le téléviseur et appuyez sur la touche HOME ou MENU : un menu s'affiche sur l'écran

ÉTAPE 2

Sélectionnez « INSTALLATION ou « RÉGLAGE » ou « CONFIGURATION » ou « RECHERCHE » ou « SET UP ». Si le menu propose « mise à jour » ou « installation », optez pour « installation »

ÉTAPE 3

Sélectionnez « CONFIGURATION AUTO » ou « RECHERCHE AUTOMATIQUE » de préférence à « RECHERCHE MANUELLE ». Attendez la fin de l'opération

ÉTAPE 4

Vérifiez la présence de l'ensemble des chaînes gratuites de la TNT

Pour plus de précisions, consultez les manuels de vos équipements.

Les foyers recevant la télévision par le câble, le satellite, l'ADSL ou la fibre optique, ne sont pas concernés.

Liste des émetteurs diffusant les nouvelles chaînes de la TNT

13 Bouches-du-Rhône	Canaux actuels								Canaux à partir du 12/12/2012							
EMETTEURS TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6		R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	POL
AIX-EN-PROVENCE Agglomération	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	H
AURIOL Agglomération	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	V
CARNOUX-EN-PROVENCE Agglomération	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	H
CASSIS Agglomération	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	H
CUGES-LES-PINS Agglomération	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	H
ENSUES-LA-REDONNE Agglomération	34	59	30	35	25	29		34	59	30	35	25	26	29	38	H
MARSEILLE GRANDE ETOILE	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	H
MARSEILLE POMEGUES	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	H
MARSEILLE 3 Est	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	H
MARSEILLE 4 Sud	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	H
MEYRARGUES Agglomération	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	V
MEYREUIL Agglomération	23	59		35	22	29		23	59		35	27	26	29	38	V
PEYPIN Agglomération	23	59		35	22	29		23	59		35	27	26	29	38	H
ROQUEVAIRE 1 Agglomération	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	H
ROQUEVAIRE 2 Nord	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	H
ST-CHAMAS Agglomération	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	H
TRETS Agglomération	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	H

04 Alpes-de-Haute-Provence	Canaux actuels								Canaux à partir du 12/12/2012							
EMETTEURS TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6		R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	POL
CASTELLANE 1 Agglomération	23	59		35		29		23	59		35	27	26	29	38	H
CHATEAU-ARNOUX Agglomération	32	59	30	35	25	29		32	59	30	35	25	26	29	38	H
FORCALQUIER Agglomération	34	59	30	35	31	29		34	59	30	35	31	26	29	38	H
MANOSQUE Agglomération	32	59	30	35	22	29		32	59	30	35	27	26	29	38	H
MOUSTIERS-SAINTE-MARIE Agglomération	40	59	30	35	50	29		40	59	30	35	50	26	29	38	H
ORAISON Agglomération	43	59	30	35	28	29		43	59	30	35	28	26	29	38	H
PEIPIN 1 Sud-Est	53	59		35	22	29		53	59		35	27	26	29	38	H
PEIPIN 2 Sud-Ouest	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	H
SAINT-MAIME Agglomération	53	59	30	35	22	29		53	59	30	35	27	26	29	38	H
SAINTE-TULLE Agglomération	25	59	30	35		29		25	59	30	35	27	26	29	38	H
THOARD 1 Sainte-Madeleine	23	59		35		29		23	59		35	27	26	29	38	H

83 Var	Canaux actuels								Canaux à partir du 12/12/2012							
EMETTEURS TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6		R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	POL
NANS-LES-PINS Agglomération	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	H
ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME La Loube	23	59	28	25	22	29		23	59	28	25	60	26	29	38	H

84 Vaucluse	Canaux actuels								Canaux à partir du 12/12/2012							
EMETTEURS TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6		R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	POL
CHARLEVAL-DE-PROVENCE Agglomération	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	H
LE PUY-STE-REPARADE Agglomération	23	59	30	35	22	29		23	59	30	35	27	26	29	38	H

Canaux modifiés   Démarrage Multiplex